

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TRA 008-269/08/CC

■ Amélioration de performance de 10 lignes structurantes du réseau de bus RTM à Marseille - Création et affectation d'une autorisation de programme seconde tranche 2008-2010 lignes 26 et 34 RTM

DITRA 08/954/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les transports publics urbains relèvent de la compétence de la Communauté urbaine.

Le Plan de Déplacements Urbains, approuvé en 2006, préconise de développer des axes prioritaires en mode bus représentant une alternative crédible à la voiture.

La Communauté urbaine a la volonté, inscrite dans le préambule du contrat d'exploitation MPM/RTM approuvé en 2006, de développer activement un réseau de transport en commun efficace et fiable garant de la cohésion sociale et respectueux de l'environnement.

Dans le contexte de la réorganisation des lignes de bus suite à la mise en service du tramway et au prolongement du métro, la nouvelle architecture du réseau hiérarchisé devra se construire à partir de 10 lignes dites structurantes venant mailler le territoire en complément du Transport en Commun en Site Propre.

Ce principe de réseau institué peu à peu dans les grandes villes européennes qui connaissent de grandes difficultés de circulation permet d'accroître de façon sensible la fréquentation dans les transports en commun. Le bus est un mode de transport ayant également la capacité de structurer, développer un réseau, et favoriser la qualité de vie en améliorant l'aménagement urbain.

C'est pourquoi, MPM a conduit une étude portant sur l'amélioration de performance de 10 lignes de bus structurantes du réseau RTM. Ces lignes ont représenté près de 22 millions de voyageurs en 2006, soit près d'un tiers du trafic annuel du réseau de bus.

Le projet d'amélioration de performance des 10 lignes structurantes a pour objectif principal d'augmenter la vitesse commerciale de 2 km/h et donc de générer des gains de clientèle et des bénéfices économiques.

Pour commencer la réalisation du futur réseau structurant RTM, les lignes 23 et 45 au sud de la Ville ont fait l'objet d'une première tranche 2006/2007.

S'agissant de la seconde tranche, il est proposé d'aménager deux lignes structurantes au nord du réseau RTM : la ligne 26 (2,5 millions de voyageurs par an) reliant le métro Bougainville au quartier de La Martine et la ligne 34 (600 000 voyageurs par an) reliant le centre ville Réformés – Canebière au quartier Le Merlan avec la desserte du campus de Saint Jérôme.

De plus, les travaux d'aménagement destinés à améliorer la performance de ces lignes 26 et 34 ont été présentés par MPM dans le cadre du programme opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi 2007/2013 du Fonds Européen de Développement Régional.

En effet, le Fonds Européen de Développement Régional prévoit que les dépenses d'investissement en faveur d'actions d'amélioration de la mobilité et l'accessibilité au sein des territoires urbains sensibles sont susceptibles d'être éligibles au FEDER à hauteur de 50%.

L'ensemble des prestations liées au plan d'actions relatif à la circulation s'intègre dans une opération spécifique et nécessite pour cette ligne :

- des aménagements de voirie (créations de couloirs bus, carrefours) ;
- une priorisation des bus au franchissement des carrefours à feux (étude complémentaire de régulation des carrefours et travaux d'installation de systèmes) ;
- des mesures réglementaires et des mesures d'organisation du stationnement.

En outre, compte tenu de la loi de février 2005 imposant la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement, les points d'arrêt des lignes structurantes devront être traités en priorité.

Dans ce cadre, il est demandé d'approuver par la présente délibération la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'amélioration de performance de 10 lignes structurantes du réseau de bus RTM à Marseille seconde tranche 2008-2010 d'un montant de 4 260 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux destinés à améliorer la performance du réseau de bus RTM sur les lignes structurantes 26 et 34.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est créée et affectée une Autorisation de Programme pour l'opération relative à l'amélioration de performance des lignes 26 et 34 de la RTM d'un montant de 4 260 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

CP 2008 : 1 000 000 euros TTC

CP 2009 : 1 500 000 euros TTC

CP 2010 : 1 760 000 euros TTC.

Nature : 2315

Fonction : 815

Sous politique : C360

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Transports

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Renaud MUSELIER

Jean-Claude GAUDIN